

Université Abdelmalek ESSAADI
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques
et Sociales de Tanger

Module: Comptabilité Générale I
Pr. EJBARI Ridouane

Cours N°1:

Normalisation et plan
comptable général

Objectifs du cours n°1

- **Définir** la comptabilité générale
- **Déceler** le rôle de la C.G dans la vie de l'entreprise;
- **Etudier** les sources du Droit comptable
- **Exposer** les principaux utilisateurs de la CG
- **Étudier** les principes et l'organisation de la C.G;
- **Etudier** le plan comptable général

Définition de la Comptabilité Générale

La Comptabilité Générale se définit comme « une technique d'enregistrement chronologique des opérations effectuées par l'entreprise pendant une période déterminée afin de calculer le résultat de la période.

(l'exercice comptable = 12 mois) .

La CG dans un sens plus large est un système d'organisation de l'information comptable qui permet:

- ✓ de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées;
- ✓ de présenter des états reflétant, à leur date d'arrêt, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'une entreprise.

Définition de la Comptabilité Générale

- De la définition précédente, découle la finalité de la CG, qui est de produire:

1) Bilan:

A une date donnée, le bilan est un état du patrimoine de l'entreprise qui permet aux tiers d'apprécier la pérennité de l'entreprise; sa capacité à rembourser ses dettes et de connaître le résultat de l'exercice.

Définition de la Comptabilité Générale

2) Compte de produits et de charges CPC

Il est un résumé de l'activité de l'entreprise pendant 12 mois, qui permet d'expliquer **la formation du résultat de l'exercice** en récapitulant les revenus de l'exercice (produits), source d'enrichissement, et les coûts (charges), source d'appauvrissement.

Il permet aux tiers d'apprécier **la rentabilité de l'entreprise**.

Définition de la Comptabilité Générale

3) Etats des informations complémentaires

ETIC

- Etat comptable qui comporte des informations significatives dont l'objectif est de compléter et d'expliquer le contenu du bilan et du C.P.C.
- L'annexe ou l'état des informations complémentaires (ETIC) peut être composé(e) de commentaires rédigés et d'une suite de tableaux.

Définition de la Comptabilité Générale

Pour parvenir à cet objectif, la comptabilité générale distingue deux types d'opérations comptables :

Les opérations courantes :

Enregistrement jour par jour des faits comptables réalisés par l'entreprise sur une période de 12 mois intitulée **exercice**.

Les opérations de fin d'exercice :

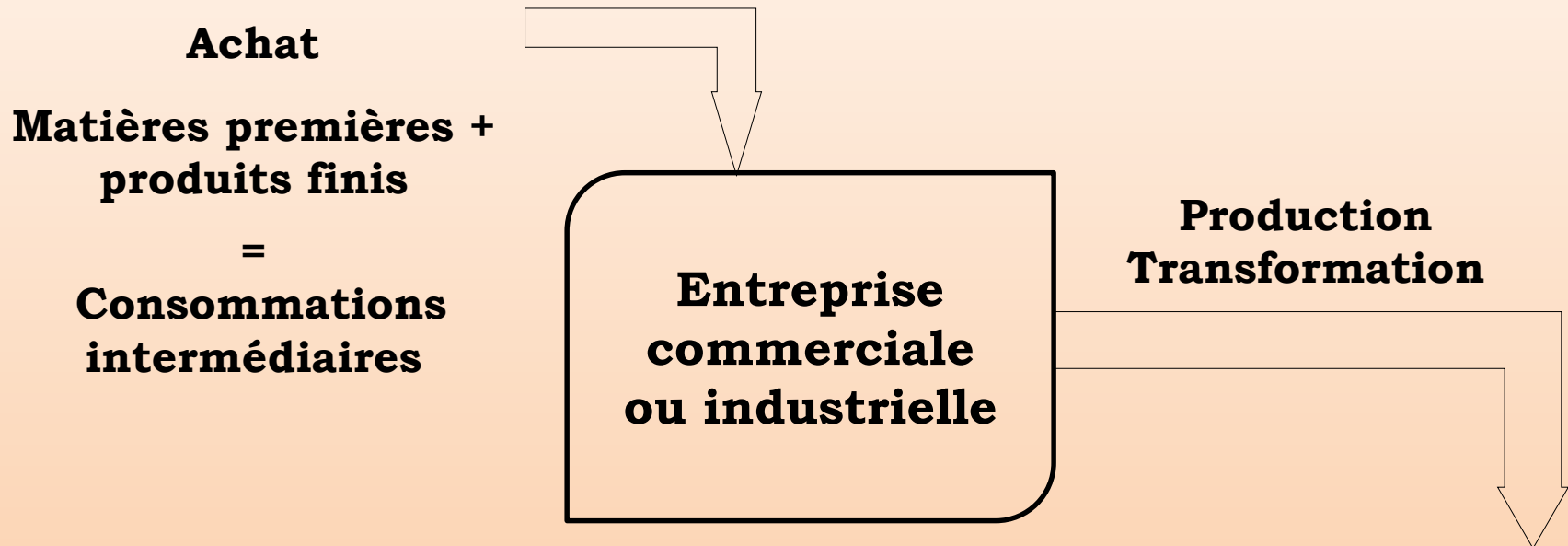
C'est-à-dire un ensemble des opérations permettant de recenser les éléments du patrimoine de l'entreprise, de déterminer le résultat exact en fin d'exercice et d'établir les documents de synthèse (Bilan, CPC et ETIC).

Rôle de la Comptabilité Générale

La comptabilité générale est à la fois :

- Un outil de contrôle des opérations ;
- Un moyen de preuve juridique en cas de litige;
- Une obligation légale (toute entreprise doit tenir une comptabilité);
- Un moyen de calcul de l'assiette des impôts (base);
- Une source d'information d'ordre financier sur la situation et l'évolution de l'entreprise;
- une aide à la prise de décision sur le plan financier;
- Fournir un instrument de régulation sociale :

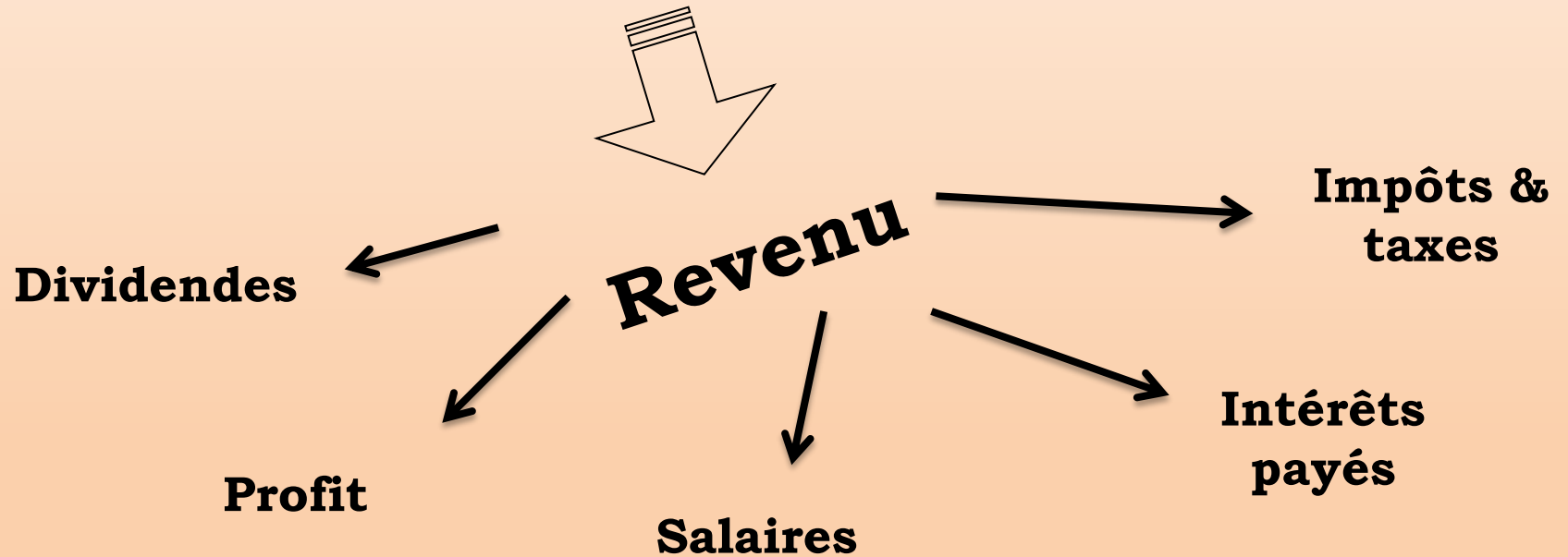
Définition de l'entreprise:



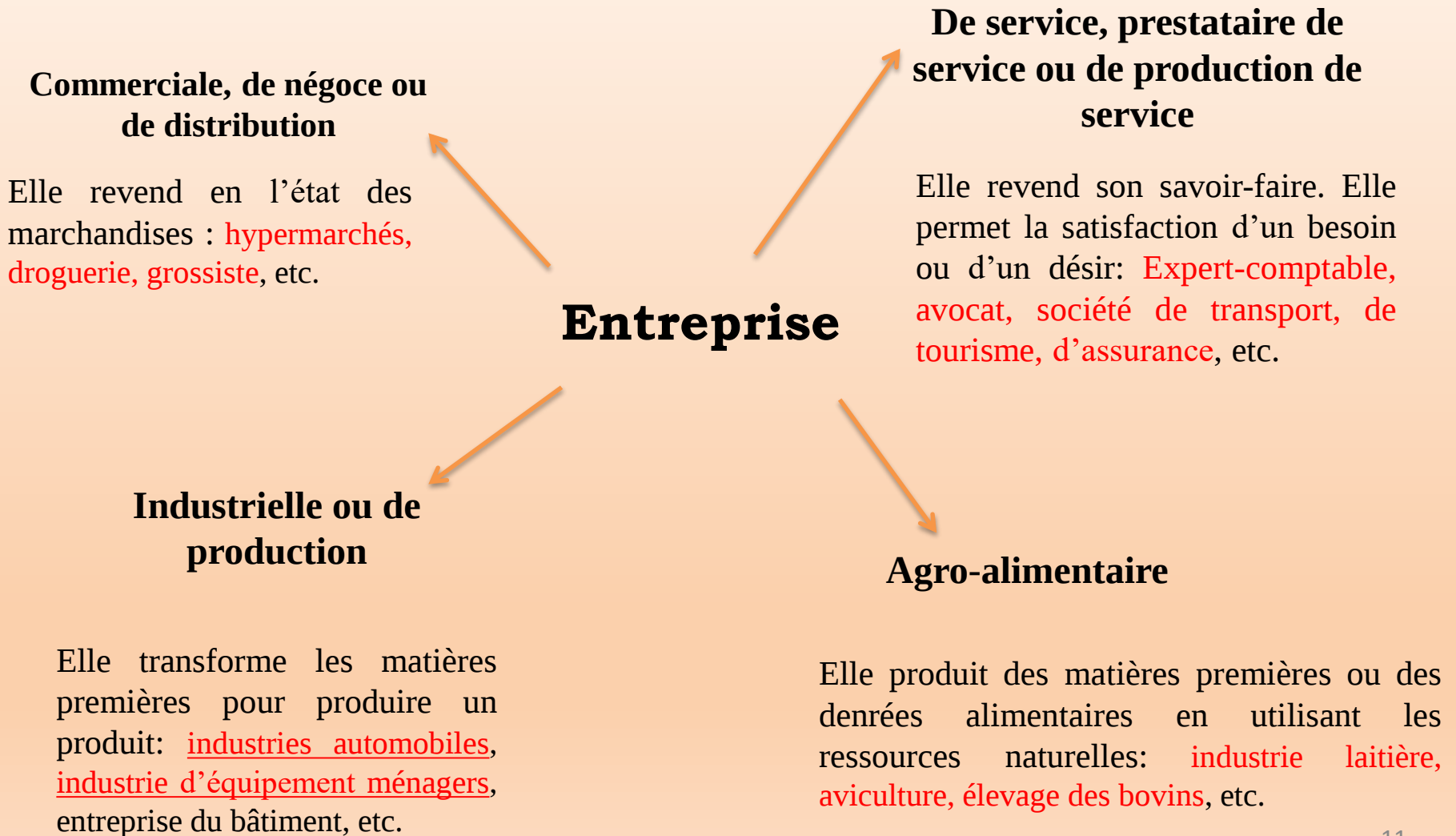
Les entreprises sont des agents économiques ayant pour vocation d'obtenir et de combiner des facteurs de production matériels ou humains pour produire et vendre des biens et des services sur un marché ou à d'autres agents économiques.

Définition de l'entreprise:

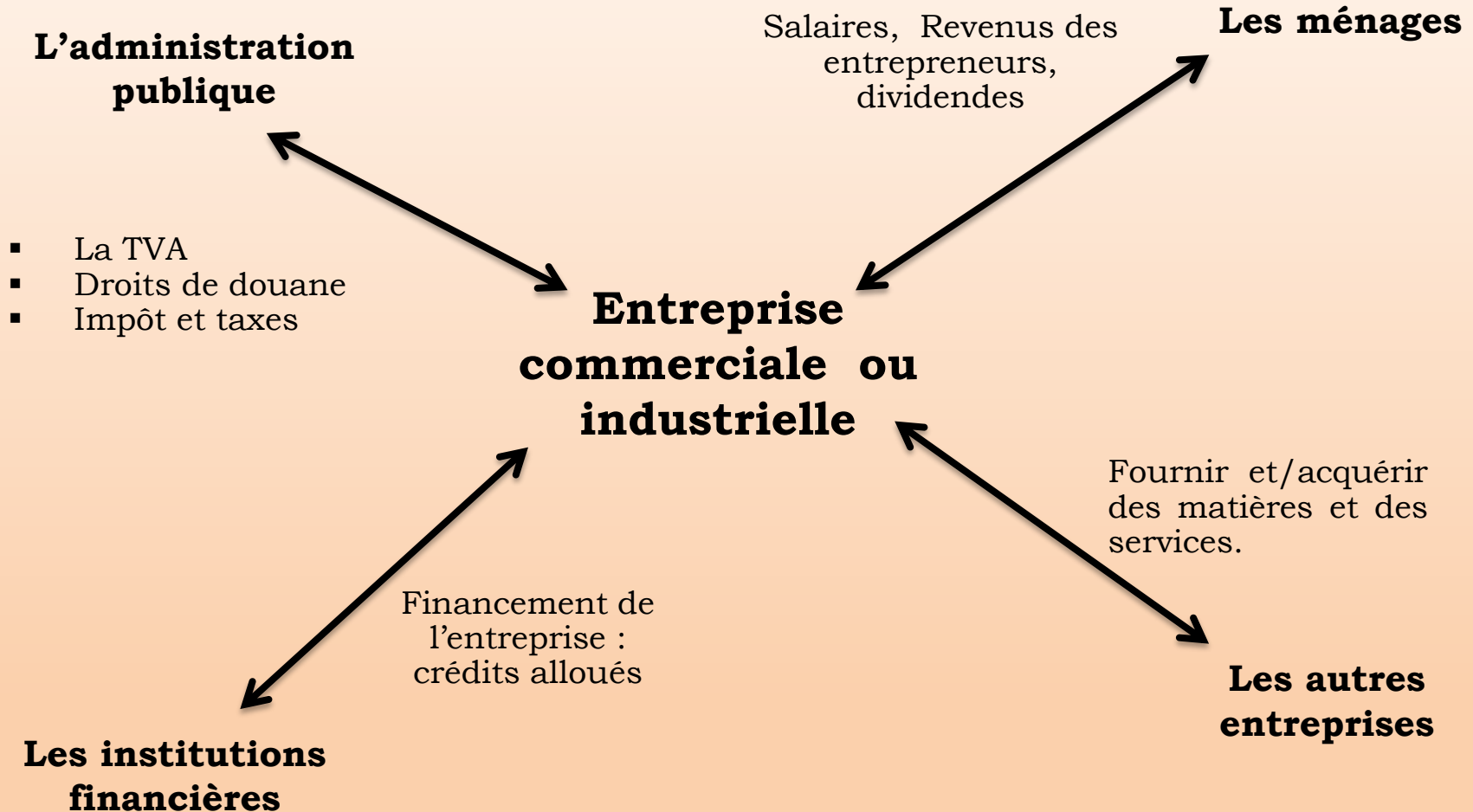
**Fonctions de production
et de distribution**



Définition de l'entreprise:



Définition de l'entreprise:



L'entreprise entretient des rapports avec ses partenaires eux même
expriment un besoin d'information

Normalisation comptable

- Le CGNC se compose de la Normalisation Générale Comptable (NGC) et le Plan Comptable Générale.
- **La norme générale comptable présente les principes généraux et les méthodes applicables à tous les agents économiques.** Elle regroupe les choix directeurs, les principes fondamentaux et les conventions de base qui régissent la normalisation au Maroc **conçu de façon à satisfaire deux objectifs de la normalisation comptable :**
 - Servir de base à l'information comptable et à la gestion de l'entreprise ;
 - Fournir une image aussi fidèle que possible de l'entreprise à tous les utilisateurs des comptes.

Normalisation comptable

L'information comptable et financière est d'une importance capitale dans la vie des entreprises et dans leurs relations avec l'environnement :

Le bilan et le CPC des entreprises sont systématiquement présentés aux actionnaires lors des assemblées générales annuelles.

Dans les banques, l'information comptable est toujours analysée, décortiquée, avant d'accorder un crédit aux entreprises.

Enfin, le montant des impôts payés par les entreprises est calculé à partir des informations comptables.

D'autre part, la comptabilité, véritable instrument de communication, elle doit utiliser un langage commun afin de satisfaire les demandes des agents économiques (ménages, banques, institutions, extérieure...etc).

Plan comptable

- Il donne un tracé précis des états de synthèse (modèle normale et modèle simplifié);
- Le PCGE **fixe** les modalités d'application des méthodes d'évaluation et **trace** le cadre comptable et le plan détaillé des comptes. C'est-à-dire que le PCG est plus précis, plus technique et plus pratique que la norme générale comptable, qui est une partie de celle-ci.
- Le PCG contient, en fait, les règles d'évaluation, les modèles des états de synthèse, le plan des comptes (leurs codification chiffrée, explication de leur signification et de leur fonctionnement) et de la terminologie comptable.

Plan comptable

- Le plan comptable de comptes le PCGE est une classification fondée sur un mode de codification décimale, Les comptes regroupés en 10 classes.

Classe du plan comptable	Opération concernées
Classe 1 : comptes de Financement permanent Classe 2 : comptes d'Actif Immobilisé Classe 3 : comptes d'Actif Circulant (hors trésorerie) Classe 4 : comptes du Passif Circulant (hors trésorerie) Classe 5 : comptes de Trésorerie	Opération de situation ou de bilan
Classe 6 : comptes de Charges Classe 7 : Comptes de Produits Classe 8 : Comptes de Résultats	Opération de gestion
Classe 9 : comptes Analytiques Classe 0 : comptes Spéciaux	

Plan comptable

La codification du Plan comptable permet de donner une signification à chaque chiffre, un compte comporte au moins 4 chiffres :

- Le premier chiffre permet d'identifier la classe ;
- Les deux premiers chiffres permettent d'identifier la rubrique ;
- Les trois premiers chiffres permettent d'identifier le poste ;
- Les quatre premiers chiffres permettent d'identifier le compte principal ;

Par la suite, le niveau de détail s'établit selon la convention suivante :

- **Compte divisionnaire** : codification à 5 chiffres.
- **Sous-Compte** : codification à 6 chiffres et plus (non prévue par le PCGE)

Utilisateurs de la Comptabilité

La comptabilité est un système d'information dont l'utilité diffère selon le besoin et l'intérêt de chaque usager: dirigeants, actionnaires, créanciers, clients, salariés, analystes financiers, pouvoirs publics et même du grand public.

Dirigeants:

Définir la politique comptable de l'entreprise et sont responsable de l'élaboration des états de synthèse

Associés:

Suivre l'évolution de la situation financière de l'entreprise;
Apprécier la qualité de gestion;
Participer aux décisions les plus importantes : Approbation des comptes annuels, affectation du résultat, décisions d'augmentation du capital, nomination des dirigeants,...)

Utilisateurs de la Comptabilité

Les salariés

L'intérêt de l'information comptable réside dans l'appréciation prospective de la situation économique et financière et plus particulièrement les problèmes liés à la rémunérations, à l'emploi et à la pérennité de l'entreprise.

Tiers (Clients, banques, fournisseurs)

Juger la situation financière de l'entreprise:

- **Pour les banques**, il s'agit d'apprécier la solvabilité de l'entreprise avant toute décision d'octroi, ou de maintien d'une ligne de crédit;
- **Pour les clients, les fournisseurs et éventuellement le grand public**, il s'agit surtout, à travers la surface financière, d'apprécier la pérennité de l'entreprise et sa gamme de produits.

Droit comptable

Il est l'ensemble des règles juridiques de la conduite de la relation à la fois entre la comptabilité et les professionnels comptables (les comptables, les directeurs financiers, les comptables libéraux agréés et experts-comptables et commissaires aux comptes) et la relation entre ces derniers et les tiers de l'entreprise (Etat-fisc, actionnaires, banques, ...etc.

C'est un droit multi-source: il fait appel, en plus de ses règles propres, au droit fiscal, au droit commercial, au droit des sociétés, au droit social, au droit pénal, etc.

On distingue, la loi comptable, le CGNC, le droit fiscal, le droit commercial, le droit des sociétés, le droit social, le droit pénal...etc.

Sources de droit comptable

La loi comptable:

- Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant au sens du Code de commerce est tenue de tenir une comptabilité dans les formes prescrites par ladite loi.
- La production des états de synthèses annuels (bilan, CPC, ETIC) doivent refléter une image fidèle des actifs et des passifs, ainsi que de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Droit fiscal

- Le droit fiscal est l'ensemble des dispositions unifiées dans un code dit Code Générale des Impôts (CGI).
- **Toutes les opérations de l'entreprise font l'objet d'une réglementation fiscale:** TVA, sa collecte, sa déclaration, son transfert à l'Etat, etc.).
- **La comptabilité générale est orientée et encadrée, principalement, par la fiscalité:**

Le comptable d'entreprise doit tenir compte des dispositions fiscales avant de passer les écritures comptables et la production des états de synthèse dans il figure un résultat comptable, construite tout au long d'un exercice comptable, après son imposition.

Droit des sociétés

- Il régit la comptabilité dès la constitution de l'entreprise: Il fixe les modalités de souscription et de versement du capital minimum pour chaque société, qui est un élément comptable important).
- Il régit également le fonctionnement de l'entreprise:
 - Opérations d'augmentation du capital qui ne doit être opérationnelle que si l'entreprise dépasse un temps bien déterminé qui est de deux années,
 - Opération de répartition du résultat comptable ou résultat net d'impôt, pour rémunérer les actionnaire par les dividendes tout en tenant compte d'une constitution obligatoire d'une réserve avant cette répartition), ...etc.

Droit social

- Le droit social est ensemble de textes régissant les relations individuelles (contrat du travail, rémunérations ou salaires....etc.) et collectives) du travail ainsi les éléments de la sécurité sociale (dispositions relatives à la retraite, à l'assurance de maladie obligatoire, aux accidents du travail...etc.)
- Le comptable n'est libre d'établir un bulletin de paie, puisqu'il doit tenir compte de:
 - la réglementation des salaires (SMIG, SMAG, taux horaire, le taux des heures supplémentaires, avantages en nature et en argent... etc.)
 - La réglementation liée à la cotisation patronale et salariale pour la retraite, la couverture sociale contre les maladies et accidents du travail (taux de CNSS et de l'AMO...etc.).

Principes de la Comptabilité Générale

La comptabilité est un moyen de communication fondé sur un vocabulaire qui lui propre. Le système comptable est construit sur un certain nombre de principes généraux;

Les principes comptables fondamentaux conditionnent les enregistrements comptables et la présentation des états de synthèse.

Ils sont au nombre de sept (7):

- 1 La continuité d'exploitation
- 2 La permanence des méthodes
- 3 Le coût historique
- 4 La spécialisation des exercices
- 5 La prudence
- 6 La clarté
- 7 L'importance significative

Principes de la Comptabilité Générale

1- Principe de continuité d'exploitation

L'entreprise est présumée établir ses états de synthèse dans la **perspective d'une poursuite normale de ses activité**. A contrario, dans les cas où les conditions d'une **cessation d'activité totale ou partielle** sont réunies, l'hypothèse de continuité d'exploitation doit être abandonnée au profit de l'hypothèse de **liquidation ou de cession**.

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple de non continuité partielle d'activité

Une cimenterie a construit un four supplémentaire d'une capacité de 600 000 tonnes par an dans la perspective d'un doublement de sa capacité de production.

Une fois la construction achevée, le marché du ciment de l'entreprise s'est effondré du fait de la concurrence étrangère et de la stagnation du marché national du ciment. **Aucune perspective d'utilisation de ce four n'est envisageable même à long terme.**

Dans le cas d'espèce, le four ne doit pas être amorti sur sa durée probable d'utilisation(ou de vie) mais il doit être évalué à sa valeur actuelle (**valeur de cession ou de liquidation**)

Principes de la Comptabilité Générale

Principe de la permanence des méthodes

En vertu de ce principe , l'entreprise est censé établir ses états de synthèse en appliquant les mêmes règles d'évaluation et les mêmes de présentation d'un exercice à l'autre.

Ce principe est important pour la comparabilité des informations comptables dans le temps et dans l'espace

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple:

Si un stock de produits finis est évalué l'année N selon la méthode du coût complet, puis l'année N+1 selon la méthode du coût direct, la comparaison entre des montants de ce stock entre ces deux exercices perd toute signification , il en est de même de tous les calculs faisant intervenir ces stocks (ratios, besoin en fonds de roulement...)

Principes de la Comptabilité Générale

Principe du coût historique

En vertu du principe du coût historique, la valeur d'entrer d'un élément inscrit en comptabilité pour son montant exprimé en unités monétaires courantes à la date d'entrée reste **intangible** quelle que soit l'évolution ultérieure du pouvoir d'achat de la monnaie ou de valeur actuelle de l'élément.

Par dérogation à ce principe, l'entreprise peut décider de procéder à la **réévaluation** de l'ensemble de ses immobilisations corporelles et financières.

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple

Un terrain acheté à 200.000 DHS en 1960 reste inscrit à la même valeur d'entrée dans le bilan au 31/12/2016.

La valeur actuelle du terrain est estimé à
2 500 000 DHS

Principes de la Comptabilité Générale

Principe de spécialisation des exercices

En vertu de ce principe, les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement et à celui-là seulement sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement.

Ce principe découle du découpage de la vie de l'entreprise en exercice comptable.

Exemple

Le principe sera étudié dans le chapitre « Ajustements des comptes de charges et de produits »

Principes de la Comptabilité Générale

Principe de prudence

En vertu de ce principe:

- Les produits ne sont pris en compte que s'ils sont définitivement acquis à l'entreprise;
- Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont probables.

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple

Une entreprise a acquis un terrain en 2000 à 500 000 DHS. Elle arrête son bilan au 31/12/2015.

- **1^{er} cas**: la valeur actuelle du terrain au 31/12/2015 est de 1000 000 DHS. Dans ce cas, la valeur d'entrée est maintenue à 500 000 DHS. Aucun produit ne doit être comptabilisé car la plus-value sur terrain a un caractère latent (non réalisée).
- **2^{ème} cas** : la valeur actuelle du terrain au 31/12/2015 est de 400 000 DHS. Dans ce cas, l'entreprise doit constater une dépréciation sous forme de charge, de 100 000 DHS même si cette dépréciation n'est pas définitivement subie par l'entreprise(possibilité de hausse ultérieure de la valeur actuelle du terrain)

Principes de la Comptabilité Générale

Principe de clarté

Selon le principe de clarté les opérations et informations doivent être inscrites dans les comptes sous la rubrique adéquate, avec la bonne dénomination et sans compensation entre elles

- Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément;
- Les éléments des états de synthèse doivent être inscrits dans les postes adéquats sans aucune compensation entre ces postes.

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple: cas de non-compensation

- Etat, TVA récupérable et Etat / TVA facturée;
- Gains de change / perte de change;
- Clients / Fournisseurs ;
- Valeur d'entrée et amortissement(ou provisions).

Principes de la Comptabilité Générale

Principe d'importance significative

Selon le principe d'importance significative, les états de synthèse doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions.

Est significative toute information susceptible d'influencer l'opinion que les lecteurs des états de synthèse peuvent avoir sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

Ce Principe trouve essentiellement son application en matière d'évaluation et en matière de présentation des états de synthèse

Principes de la Comptabilité Générale

Exemple

L'Ordre des Experts Comptables (Français) donne à titre indicatif les seuils de significations suivantes:

- Tout redressement qui, seul ou ajouté à d'autres modifié le résultat précédemment pris en considération de plus de 10%;
- Tout reclassement qui, seul ou ajouté à d'autres modifié le montant du poste concerné de plus de 10%.

Organisation de la Comptabilité

Objectifs de l'organisation

La comptabilité, système d'information de l'entreprise, doit être organisée de telle sorte qu'elle permette:

- De saisir, classer et enregistrer les données de base chiffrées;
- D'établir en temps opportun les états prévus ou requis;
- De fournir périodiquement, après traitement, les états de synthèse;
- De contrôler l'exactitude des données et des procédures de traitement;
- Pour être probante, la comptabilité doit satisfaire aux exigences de la régularité. Celle-ci est fondée sur le respect des principes et des prescriptions du CGNC.

Organisation de la Comptabilité

Structures fondamentales de la comptabilité

Toute entreprise doit satisfaire aux conditions fondamentales suivantes tenue de sa comptabilité:

- Tenir la comptabilité en monnaie nationale (Dirhams);
- Employer la technique de la partie double garantissant l'égalité arithmétique des mouvements « débit » et des mouvements « crédit » des comptes et des équilibres qui en découlent;
- S'appuyer sur des pièces justificatives datées, classées dans un ordre défini, susceptible de servir comme moyen de preuve et portant les références de leur enregistrement en comptabilité;
- Respecter l'enregistrement chronologique des opérations;
- Permettre un contrôle comptable fiable contribuant à la prévention des erreurs et des fraudes et à la protection du patrimoine.